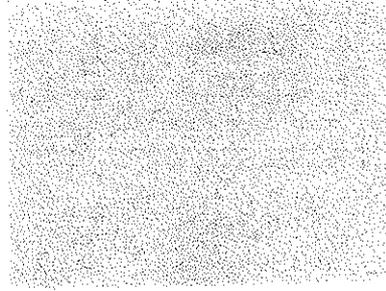


Paris, le 30 MARS 2009

31 MARS 2009

N° 0 5 4 1



Monsieur le Contrôleur Général,

Par correspondance en date du 11 février 2009, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport réalisé consécutivement à la visite de la Maison d'Arrêt d'Amiens, du 4 au 6 novembre 2008, ce dont je vous remercie.

Vous avez souhaité attirer mon attention sur sept points de portée générale pouvant donner lieu à recommandations et sur lesquels vous souhaitez obtenir préalablement mes observations.

- S'agissant de l'état des cellules

En ce qui concerne le quartier arrivants, vous indiquez qu'il serait souhaitable d'aménager des douches dans chaque cellule.

Afin de répondre aux exigences des règles pénitentiaires européennes, un véritable quartier arrivants a été mis en place fin 2008. L'accès aux douches va y être réalisé. Comme vous l'indiquait le directeur de la maison d'arrêt d'Amiens dans sa réponse du 9 janvier 2009, une étude est actuellement en cours pour en évaluer le coût.

Concernant l'équipement mobilier des cellules, comme indiqué par le directeur de la maison d'arrêt d'Amiens, dès le signalement par les contrôleurs, le nécessaire a été fait pour compléter cet équipement par les éléments manquants, tabourets, oreillers et remplacer le mobilier défectueux.

De même, l'établissement envisage d'ôter les derniers pare-vue encore en place sur certaines fenêtres. Toutefois ces travaux ne pourront être réalisés en 2009. En effet, ils nécessitent d'une part, l'intervention d'une nacelle dans une cour de promenade, et d'autre part, de trouver une solution de remplacement permettant que les cellules du quartier femmes ne soient pas visibles de celles des quartiers hommes. Une solution appropriée sera recherchée avec l'appui des services de la direction interrégionale.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 1031
75921 PARIS Cedex 19

Actuellement, hormis le quartier disciplinaire et les cellules du service médico-psychologique régional, les cellules de la maison d'arrêt d'Amiens ne disposent effectivement pas de système d'interphonie. Cet équipement est une priorité de l'administration pénitentiaire, notamment dans le cadre de la prévention des suicides, et d'ores et déjà une étude est en cours pour en doter les cellules du quartier femmes.

De même, la réalisation d'une cellule pour personne à mobilité réduite et l'aménagement d'une rampe d'accès sont également envisagés. Toutefois, compte tenu des contraintes que connaît cet établissement, ce projet n'a pu être acté pour 2009.

Enfin, dans le cadre des crédits obtenus au titre du plan de relance de l'économie, un effort additionnel de 20 000 euros sera fait en 2009 pour la rénovation des cellules de cet établissement.

- S'agissant des parties collectives

La séparation entre prévenus et condamnés est réalisée dans cet établissement, à l'exception des cours de promenade. C'est pourquoi, afin de respecter pleinement les règles pénitentiaires européennes dans ce domaine, l'actuelle cour de promenade principale commune à l'ensemble de la détention hommes doit être reconfigurée. Ce projet est inscrit au budget 2009 pour un montant de 550 000 €. Cette opération comprendra la réfection du sol de la cour de promenade et sa séparation en deux cours distinctes, l'une pour les prévenus, l'autre pour les condamnés.

Le dispositif de surveillance de cette cour de promenade est complété par une surveillance vidéo qui sera développée dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie.

En ce qui concerne l'état des toilettes d'un des ateliers, la porte qui était démontée lors de la visite, a été remise.

- S'agissant de l'animation de la bibliothèque

Comme indiqué par le directeur de la maison d'arrêt d'Amiens dans sa réponse du 9 janvier 2009, des démarches ont été engagées par l'établissement et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) auprès de la bibliothèque municipale d'Amiens qui va mettre à disposition un bibliothécaire chargé de l'inventaire et de la réactualisation des livres.

La réouverture de la bibliothèque de la maison d'arrêt d'Amiens est ainsi prévue pour la fin mars 2009. Il s'agit d'une bibliothèque en accès direct, ouverte tous les jours le matin et certains jours, en fonction des demandes, l'après-midi. Sa gestion quotidienne est assurée par un détenu, auxiliaire du service général, encadré par des professionnels. A cet effet, le SPIP travaille en lien avec la bibliothèque municipale et l'Association nationale des visiteurs de prison (ANVP) pour proposer, dès l'ouverture, une animation par des bénévoles formés par la bibliothèque municipale.

- S'agissant de l'accueil des personnes placées en semi-liberté

L'accueil en détention ordinaire de personnes placées en semi-liberté ne répond effectivement pas entièrement aux objectifs d'une semi-liberté. Ce constat est régulièrement souligné tant par les autorités pénitentiaires que par les autorités judiciaires. Toutefois, contrairement à ce qui est évoqué par les contrôleurs, compte tenu des contraintes architecturales, l'aménagement d'un véritable quartier de semi-liberté dans l'enceinte de l'établissement n'est pas envisageable.

Des recherches sont menées pour trouver des emplacements disponibles à proximité de l'établissement. Ce projet nécessitera également la programmation du budget correspondant.

- S'agissant de l'état des paquetages fournis aux arrivants

Comme indiqué par le directeur de la maison d'arrêt dans sa réponse du 9 janvier 2009, à la suite de la visite des contrôleurs, les consignes ont été rappelées pour que soient éliminés des paquetages tous les effets détériorés. L'établissement a également consacré 14 000 € au remplacement de certains effets.

De même, conformément aux orientations définies en matière d'accueil dans le référentiel d'application des règles pénitentiaires européennes, une solution pratique est actuellement à l'étude pour remédier au problème de l'emballage de ces paquetages.

- S'agissant des modalités d'accès au téléphone des personnes détenues

Vous avez souhaité appeler à nouveau mon attention sur les avantages et les inconvénients que présente chacun des deux dispositifs d'accès au téléphone des personnes détenues. Le dispositif dit de la « liste blanche », c'est-à-dire une liste limitative de numéros autorisés, vous paraît devoir être généralisé afin d'éviter les pressions entre détenus.

Au 1^{er} mars 2009, 60 % des établissements équipés fonctionnaient avec le dispositif dit de la « liste blanche », 40% avec celui dit de la « liste noire », c'est-à-dire en libre accès, à l'exception des numéros expressément interdits.

Comme je vous l'indiquais dans ma réponse relative à la maison d'arrêt de Nice, une note a été adressée aux services leur rappelant que les deux dispositifs peuvent être mis en œuvre dans un même établissement, afin de prémunir les détenus les plus fragiles des risques de rackets.

S'agissant de la maison d'arrêt d'Amiens, une note a été diffusée aux personnes détenues les informant de cette possibilité. A ce jour, aucune demande d'accès au téléphone, via une liste limitative de numéros préalablement autorisés, n'a été faite.

- S'agissant de l'accueil des familles

L'amélioration de l'accueil des familles est une préoccupation forte de l'administration pénitentiaire qui a récemment mis en place un groupe de travail sur ce sujet. Ce groupe de travail a rendu ses conclusions qui s'articulent autour de cinq axes d'amélioration :

- la réalisation d'un guide des bonnes pratiques de l'accueil des familles, à destination de l'ensemble des personnels : ce guide est en cours de rédaction, il permettra d'énoncer précisément les normes d'un accueil des familles, dans leur cadre éthique mais aussi pratique.

- la formation des agents en terme d'accueil : un travail est en cours pour permettre aux agents d'être formés à la relation aux familles, d'acquérir des savoir-faire dans ce domaine. Cette formation sera délivrée à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire.

- l'amélioration de la réservation des parloirs : l'administration pénitentiaire travaille sur un logiciel qui permettra aux familles de réserver les parloirs également par voie électronique, comme les réservations SNCF. En effet, l'accès à Internet se développe y compris dans les milieux défavorisés. En outre, les nouveaux établissements du programme 13 200 pourront bénéficier d'un recours à un prestataire privé qui assurera, avec des moyens plus importants, la réservation de parloirs, notamment en y affectant des salariés formés.

- le renforcement du partenariat avec les associations d'accueil des familles : le partenariat développé depuis plusieurs années par l'administration pénitentiaire permet en effet de mieux comprendre les besoins et les difficultés des familles et de rechercher, avec les partenaires associatifs, les solutions les plus adaptées.

- des expérimentations seront menées sur certains sites, dans le cadre de la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes, pour apporter des améliorations concrètes et immédiates, sur des sujets tels que l'entrée du linge, des livres, des produits d'hygiène, lors des parloirs.

S'agissant de l'accueil des familles à la maison d'arrêt d'Amiens, compte tenu des problèmes récurrents de fiabilité et de maintenance, les bornes parloirs défectueuses seront prochainement remplacées par de nouvelles bornes dans le cadre d'un marché national.

De même, une charte d'accueil des familles est en cours de rédaction avec le concours des agents concernés et des bénévoles de l'association d'accueil des familles.

Enfin, je souhaite souligner que malgré la surpopulation chronique que connaît cet établissement, à l'origine de nombreuses difficultés dans un espace contraint ne pouvant guère évoluer, des efforts importants sont faits par sa direction et son personnel pour que son fonctionnement s'inscrive pleinement dans la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.



Rachida DATI